



Fiche d'inscription 2021/2022

Responsable légal :

Nom : Prénom..... Né(e) le

1. Inscris et autorise le stagiaire cité ci-dessous à participer aux activités du Sport Nautique et Plaisance du Havre
Stagiaire :

Nom : Prénom : Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : Portable : Bureau :

E-mail : @.....

Personne à prévenir en cas d'urgence : Tel :

Numéro de licence FFV

Un livret de voile : Oui Non

Autorisons le SNPH à transporter le stagiaire dans un véhicule, selon la législation en vigueur : Oui Non

Support	Période	Coût du stage	Règlement

2. Autorise le stagiaire mineur à regagner seul le domicile : Oui Non

3. Autorise le SNPH, en cas d'urgence, à me faire conduire (ou le stagiaire mineur) dans un établissement hospitalier où toute intervention chirurgicale pourra être pratiquée en cas de nécessité.

4. Atteste que le stagiaire précité a l'aptitude* :

- À nager avec brassards (pour les moins de 10 ans)
- À s'immerger et nager 25 mètres (pour les moins de 16 ans)
- À plonger et nager au moins 50 mètres (à partir de 16 ans)

*Ou présentera à l'inscription un certificat d'une autorité qualifiée, conforme à l'article A 322-66 du Code du Sport relatif aux garanties d'encadrement dans les établissements qui dispensent un enseignement de la voile : « *le pratiquant peut être soumis à un test correspondant aux conditions de sa pratique. Il s'agit d'un parcours, réalisé avec une brassière s'il y a lieu, visant à vérifier l'absence de réaction de panique du pratiquant. Ce parcours comprend au minimum une immersion complète à partir d'une embarcation ou d'un ponton, suivi de 20 mètres de propulsion et un rétablissement sur un ponton ou une embarcation* »

5. Déclare que je suis (ou le stagiaire mineur est) : en bonne santé, possède les capacités requises pour suivre le stage auquel je suis (il est) inscrit, que j'ai (ou que le stagiaire mineur et son représentant légal) pris connaissance des conditions générales d'inscription (verso du document) et du règlement intérieur affiché à l'accueil (avec mon aide si nécessaire).

6. Je reconnais m'être mis en conformité avec la nouvelle réglementation relative au certificat médical de non contre-indication de la pratique du sport en apportant un certificat médical ou en remplissant le questionnaire santé.

7. Atteste avoir reçu une information précisant le montant des garanties d'assurance associées à la licence de la FFV et avoir été informé des possibilités de souscription de garanties complémentaires pour des capitaux Santé, Invalidité et Décès plus élevés (formulaire disponible au secrétariat du SNPH)

- J'accepte de souscrire à l'une des formules garanties complémentaires, numéro :
- Je ne souhaite souscrire aucune garantie complémentaire en cas d'accidents corporels

8. Autorise ou n'autorise pas Le SNPH à utiliser les images me représentant ou représentant mon enfant mineur, à titre d'information et d'illustration, pour ses supports de communication faisant l'objet d'une diffusion départementale, nationale et internationale.

9. S'engage à verser le solde du règlement une semaine avant le stage, à défaut l'inscription ne sera pas validée.

10. Autorise ou n'autorise pas Le SNPH à utiliser mon adresse e-mail pour l'envoi de nos newsletters.



CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION

Les conditions générales d'inscription au Sport Nautique et Plaisance du Havre (SNPH) sont réputées connues et acceptées par le contractant.

INSCRIPTION

Les préinscriptions peuvent se faire par téléphone, par écrit ou par internet.

L'inscription ne sera confirmée qu'à réception :

- d'une fiche d'inscription dûment remplie
- d'un test anti panique pour les moins de 10 ans ou d'une attestation de natation de 25 mètres pour les moins de 16 ans ou de 50 m pour les plus de 16 ans
- d'une autorisation parentale signée pour les mineurs
- **du règlement de la totalité du stage : paiement possible en 6 fois sans frais par chèque uniquement et au plus tard le 1^{er} jour du stage.**

Le SNPH se réserve le droit de refuser la présence du stagiaire sur le stage choisi si la totalité du prix du stage n'est pas payée 7 jours avant la date de début. Toute réservation non soldée le premier jour du stage entraînera son annulation.

Le pratiquant s'inscrivant à un de nos stages, doit être en bonne forme physique et posséder un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile.

ANNULATION DE VOTRE FAIT

Toute notification d'annulation doit être faite par écrit au SNPH. L'annulation peut être acceptée dans le seul cas de la force majeure, sur présentation de justificatifs. Si l'annulation est faite avant le début du stage, le SNPH conserve les arrhes versées (100€ pour l'année ou 30€ pour un stage).

ANNULATION DU FAIT DU SNPH

Le SNPH peut être exceptionnellement contraint d'annuler le stage si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint
- les conditions de sécurité l'exigent
- en cas d'événements normalement imprévisibles

Le SNPH proposera dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable qu'il sera libre d'accepter. Il sera informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme par le SNPH dans les meilleurs délais. En cas de refus de ce nouveau stage le SNPH remboursera les sommes déjà versées. Les séances de navigation suspendues pour causes météorologiques ou matérielles ne donnent pas lieu à un report ni à un remboursement. Des cours à terre et / ou des activités de remplacement seront assurés.

Dans le cadre d'une épidémie, pandémie (exemple : COVID-19), le SNPH peut conserver un avoir sur les séances non effectuées sur une durée de 18 mois.

PRIX

Les prix indiqués dans nos documentations comprennent l'inscription au stage, l'adhésion au SNPH, le « Passeport Voile » (pour les inscriptions en stage pendant les vacances scolaires) ou la Licence FFVoile (pour les inscriptions à l'année) avec un carnet d'évaluation de l'élève ainsi que l'assurance de la Fédération Française de Voile. Nos tarifs sont applicables pour l'année en cours. Les tarifs et horaires sont susceptibles de modifications justifiées.

ASSURANCES

Votre inscription vous assure le bénéfice d'une assurance incluse, souscrite par le SNPH pour ses stages, ainsi que par la Fédération Française de Voile par le biais de la licence couvrant le stagiaire durant l'activité uniquement. Cette assurance comprend une couverture de base en Accidents Corporels et en Responsabilité Civile. Celle-ci est affichée dans le hall d'accueil de la base Nautique. Il vous appartient, si vous estimez que le niveau des garanties offertes par la licence de la FFV en regard du sport pratiqué et de votre protection sociale personnelle est insuffisant, de souscrire des capitaux complémentaires. Des formulaires d'assurance complémentaire sont disponibles au secrétariat du SNPH, au Club House.

OÙ NOUS CONTACTER ?

SPORT NAUTIQUE ET PLAISANCE DU HAVRE

Quai Eric Tabarly - 76600 Le Havre

Tel 02 35 21 01 41

Courriel : snph@snph.org

Site : www.snph.org

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à l'article 27 de la loi du 06/01/1978 dite « informatique et liberté » vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Sauf avis contraire de votre part, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations provenant du SNPH. Elles ne seront, en revanche, communiquées à un tiers sous aucun prétexte.

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur du SNPH est affiché à l'entrée du centre nautique. Celui-ci est réputé connu et accepté par tous les adhérents.

Le SNPH décline toutes responsabilités en cas de détérioration, perte ou vol de matériel personnel (vêtements, bijoux, montre, lunettes, appareil photo, portable, mp3...).

Fait à :

Le :

Signature :